



Maitrise d'oeuvre ou constructeur ?

Par **hellosab**, le **30/10/2009** à **12:39**

Bonjour,

j'aimerais savoir si je peux proposer par un contrat distinct, de la maitrise d'oeuvre et effectuer un lot de ce même contrat ?

Les tarifs d'assurances sont-ils réellement différents dans les 2 cas ?

Je m'explique, je suis constructeur bois, je suis en création d'entreprise, je souhaiterais pouvoir proposer du clés en mains, on m'a déconseillé d'être constructeur car les assurances seraient très chères, mais d'un autre côté si j'ai bien compris je ne peux pas faire de contrat de maitrise d'oeuvre si j'effectue moi même un lot. Ai-je bien compris ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **chaber**, le **02/11/2009** à **08:00**

Bonjour

Ou vous faites office de maître d'oeuvre: assurance Spécifique

Ou vous êtes partie prenante dans la construction: assurance spécifique (décennale obligatoirement)

Bien entendu les risques sont différents et les primes plus importantes pour les intervenants

dans la construction.